

EXTRAIT
DU COURRIER DE LYON.

Du 27 Juillet 1844.

SOCIÉTÉ
DE
GARANTIE CONTRE LE PIQUAGE D'ONCES.

RAPPORT

DU PRÉSIDENT, LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Lyon, le 23 juillet 1844.

Messieurs,



La société de garantie contre le piquage d'onces se développe, agit et obtient des résultats : depuis son autorisation légale, elle a reçu des autorités une impulsion ferme et active. Elle compte 102 souscriptions formées par environ 200 fabricants. Vous avez à recruter beaucoup de vos confrères, même parmi ceux que la faveur de vos suffrages ont amenés aux plus honorables distinctions, et dont le zèle pour toute œuvre de bien public devrait être proportionné à l'élévation de leur position. D'ailleurs, avec les efforts et les dépenses que vous faites dans l'intérêt de l'industrie, toute absence en vos rangs paraîtra bientôt étrange.

Les industriels recommandables ne sauraient rester impassibles devant les désordres immoraux et dangereux qui accablent notre fabrique, ni laisser comme une lettre morte le noble exemple des magistrats ; car ils sont informés que les membres de la cour royale, au sujet d'un délit de piquage d'onces, ont étudié avec une scrupuleuse attention la valeur du système Arnaud. Vous avez entendu M. l'avocat-général exposer avec une connaissance parfaite, dans un éloquent réquisitoire, l'excellence de ce système, objet de tant d'occultes controverses. La fabrique est instruite que l'arrêt rendu par la cour royale, qui constate l'efficacité du principe proportionnel, est le résultat de convictions acquises par des expériences faites en présence de la cour royale, d'adversaires et des

Il a été décidé que les membres de la société de garantie contre le piquage d'onces se réuniront le 27 juillet 1844 à l'hôtel de ville à 8 heures du soir.

partisans du système. Après des faits si imposants, qui faciliteront la répression d'un fléau destructeur de notre grande industrie, l'indifférence serait inconcevable !...

Tous les pouvoirs constitués apprécient l'équité et l'urgence de vos efforts. Jamais la police n'avait déployé tant d'activité à la recherche des délits industriels. Jamais autant de piqueurs d'onces n'avaient été traduits devant la justice. En six mois, le tribunal correctionnel en a condamné probablement plus qu'en la période des 25 dernières années. Cependant les plus riches, qui sont aussi les plus habiles, semblent échapper aux poursuites, mais assurément leur tour viendra.

Votre société, recherchant bien plus les moyens de prévoyance que ceux de répression, vous a soumis un projet de comptoir central pour acheter et revendre tous les déchets et rebuts de la fabrique. Ce comptoir entraverait les trafiqueurs dans leur commerce illicite; il les priverait au moins des titres qui les abritent des poursuites judiciaires. Cette entreprise préviendrait des infidélités qui deviennent de plus en plus contagieuses. Pour y arriver équitablement et sans entraves, nous croyons que le conseil des Prud'hommes devrait fixer le prix des déchets à leur valeur réelle.

Ce commerce sera indépendant de la société de garantie; il doit prospérer. Il compte 43 adhésions et pourra bientôt fonctionner. C'est à vous, Messieurs, d'en augmenter le nombre le plus possible, et surtout parmi nos notables confrères, dont le concours éclairé aurait une influence favorable.

Votre comité, chargé de sonder les préjudices occasionnés par les concurrences étrangères, vous a révélé les moyens dangereux employés par un sieur Drevet. Non-seulement il commet vos nouveautés à leur apparition, pour les détailler par morceaux aux fabriques extérieures, mais il va même jusqu'à se servir de vos propres échantillons pour faire commissionner des étoffes qui s'exécutent à l'étranger.

Le sieur Drevet vous a proposé un vaste plan, qui, en tarissant la source de ce dangereux trafic, vous garantirait la propriété de vos conceptions ingénieuses. Vous avez rejeté avec indignation une si révoltante transaction. Il vous reste à réfléchir sur ce qu'elle contenait de bon. En attendant nous vous engageons à donner peu d'échantillons et le plus tard possible, sans vous laisser entraîner par l'appât de quelques ordres précoces.

La chambre de commerce, sur la pétition que vous lui adressâtes par l'organe de ce même comité, fait insérer le cours des soies dans les journaux. Notre fabrique y remarquera le bas prix des organins d'Italie, et cherchera à les employer comme le font les étrangers, qui, avec cette matière, établissent des étoffes similaires aux nôtres à un revient moins élevé.

*à chaque fois qu'il en a été
question, la majorité du conseil
s'y est refusée.*

Quant à la pétition adressée à la chambre de commerce par le comité des améliorations, nous n'en avons pas reçu de réponse. Cependant il s'agissait d'encourager par des primes la découverte ou l'emploi de luminaire et de chauffage, capables de parer aux inconvénients des modes en usage dans nos ateliers. Ces tentatives sont assurément convenables et applicables à notre localité comme en beaucoup d'autres qui les ont adoptées. Vous déciderez, Messieurs, si votre conseil sollicitera de nouveau.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que ladite chambre a fait droit à vos réclamations en votant des fonds pour l'établissement d'un poinçonnage facultatif et gratuit de toutes les matrices et dépendances de la Jacquard.

Aucun de vous, messieurs, n'a recouru au comité du contentieux. Cependant, dans les différends qui peuvent surgir aux livraisons et aux réglemens, les sociétaires recevraient gratuitement des conseils d'experts ; ils trouveraient des arbitres capables de terminer leurs débats sans autre ménagement que les conventions, l'ordre et l'équité.

Trois teinturiers avaient traité d'exagéré le dernier rapport fait à votre société ; leur critique a été un aveu public et formel qu'ils reconnaissaient, comme tout le monde, qu'il se pratiquait des vols à la teinture. Ils se résumèrent en paraissant approuver l'exactitude des bases du rapport. Quelle que soit la quiétude des fabricants, ils comprendront enfin, par des avis si importants, qu'ils doivent reconnaître les soies qu'ils confient, avec autant de soin que leur argent. Dans toutes leurs dispositions à la teinture ils devraient faire des épreuves et employer les fils Arnaud, qui indiquent qu'une surveillance générale est exercée. Il faut toujours avoir la preuve évidente de la probité ; car la mauvaise foi est alerte, elle tâte sa proie et voit bientôt si des précautions sont prises. D'une faible soustraction elle passe successivement à de plus fortes et sait châtier l'incurie ainsi que la confiance aveugle. On doit se méfier de l'infidélité et accorder toute préférence aux teinturiers honnêtes, c'est un moyen sûr de les amener à bien faire. Ceux-là n'ont pour prospérer que les soins qu'ils apportent à perfectionner leur art.

L'état financier de la société est satisfaisant. L'inventaire arrêté au 20 juillet courant, est soumis à vos investigations. En voici le résumé :

Boni au 20 juillet 1843, ci	836	20
Montant des souscriptions de l'année, ci	11,792	55
Intérêts sur 4,000 fr. en dépôt, ci	75	53
Total	12,704	50
Dépenses de l'année, ci	7,952	65
Excédant, ci	4,751	65

Les recettes de l'année qui commencent s'éleveront à 15 300 francs, à supposer qu'il n'y ait ni démission ni admission nouvelle. Ne prévoyant pas que les dépenses puissent absorber les recettes, nous soumettrons à votre délibération une réduction pour les sociétaires faisant partie de la société depuis deux années accomplies. Nous proposons ce mode pour conserver de plus grandes ressources et afin qu'aucune adhésion ne soit remise par l'espoir d'une réduction.

Enfin, messieurs, après vous avoir rendu compte des principaux objets qui se rattachaient à notre mandat, nous vous rappellerons que le terme de nos fonctions étant expiré, vous aurez à procéder à l'élection de tous les membres de votre conseil d'administration.

En vous témoignant, messieurs, notre gratitude bien sentie pour l'honneur signalé que votre confiance nous a accordé, nous vous exprimons notre résolution formelle de nous retirer. Il est juste que chacun prenne à son tour le timon social, nous le croyons même indispensable pour le succès de votre œuvre ; car dans la position difficile où nous nous sommes trouvés, à l'origine de votre organisation, ayant eu à combattre des fraudes lucratives et profondément enracinées, nous avons soulevé de très grands et très mystérieux intérêts, Ayant voulu faire pénétrer dans les esprits les louables intentions qui vous animaient, nous avons pu choquer l'apathie, froisser des amours-propres, et peut être par là éloigner des hommes estimables qui sympathisent à vos résolutions et qui n'attendent que notre retraite pour concourir au bien que vous réalisez.

Votre société a beaucoup à faire, messieurs ; la situation de notre fabrique est perplexe, l'incohérence est impuissante pour diriger les améliorations qu'elle réclame, pour remédier aux désordres frauduleux qui favorisent les manufactures étrangères, qui écrasent par une déloyale concurrence le fabricant honnête, qui exercent une fatale pression sur le salaire de l'ouvrier, et qui altèrent enfin les ressources les plus naturelles du pays. Vous devez redoubler de zèle et de persévérance ; le temps presse ; car les industries comme les individus sont soumis à des lois impérieuses ! Quelle que soit leur constitution, quand leurs progrès s'arrêtent, leur déclin arrive ! Les plus robustes succombent par l'immoralité ! L'union que vous avez organisée est à même de pourvoir à tant de besoins et d'arrêter tant de maux. C'est à vous, messieurs, d'élargir la voie de loyauté et d'ordre où vous êtes entrés, pour consolider notre industrie, y répandre un nouveau lustre, et la rendre vraiment digne de son titre de reine !...

